

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2009

FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE - (n° 1793)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 30

présenté par
M. Goasguen-----
ARTICLE 4

À la première phrase de l'alinéa 6, supprimer les mots :

« ou de mesures d'accompagnement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les partenaires sociaux ont souhaité que le mécanisme de financement de la portabilité du DIF abonde le financement d'actions de formation, de bilan de compétences ou de validation des acquis de l'expérience. Les mesures d'accompagnement sont financées sur le budget de Pôle emploi.